

Edito

Les louanges sont vouées à Allah, le Clément, le Miséricordieux. Que le salut et la paix soient sur notre Prophète, Mohammd, l'élue d'Allah, d'entre les hommes, pour porter son ultime Message et tracer la voie qui mène au bonheur dans cette vie et dans l'autre. Ceci étant, Allah le Très Haut dit dans Son Livre : Une bonne parole et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'un tort [2;263]. Ainsi, nous rappelle-t-Il, au travers de ce verset, que la bonne œuvre, quelle qu'elle soit, perd sa valeur, dès lors qu'elle nous pousse à nous vanter ou à nous montrer hautains vis-à-vis des gens : Ô croyants, ne rendez pas vos aumônes caduques, par la vantardise ou en causant du tort à autrui... [2;264]. Aussi, l'engagement au service d'Allah, et l'accomplissement des bonnes œuvres, s'ils nous rendent forts spirituellement, ne doivent en aucun nous rendre durs de cœur. Au contraire, cela devrait nous pousser à être plus humbles et miséricordieux, les uns envers les autres : Mohammd est le messager de Dieu, et ceux qui lui tiennent compagnie sont cléments les uns envers les autres... [48;29] ; Des gens que Dieu aime et qui L'aiment, humbles envers les croyants... [5;54]. Et la Sounnah nous met en garde contre le fait de nous attacher à l'aspect extérieur des œuvres négligeant le travail sur nos cœurs et le bon comportement. On a ainsi parlé du cas d'une femme qui veillait la nuit en prières et jeunait durant ses journées, tandis qu'elle causait du tort à ses voisins ; l'Envoyé d'Allah ﷺ dit : il n'y a pas de bien en elle, elle est des gens de l'Enfer [Ahmad, Sahih]. Une autre fois, il désigna un homme comme étant parmi les gens du Paradis, or cet homme se contentait du strict minimum dans sa pratique quotidienne. Lorsqu'on lui demanda son secret, l'homme dit : je ne conçois de ressentiment pour aucun musulman et je n'envie aucun homme pour un bien que Dieu lui a accordé [Ahmad, Sahih]. Et le Prophète ﷺ de dire enfin : Je n'ai été envoyé qu'afin de parachever les nobles caractères [Al Boukhari, Adab al Moufrad, Sahih]. Nous demandons à Allah la guidée !

والسلام عليكم

L'équipe du Journal.



D H O U - L - H I D J A H 1432 NOVEMBRE 2011

Une année avec la sourate Youssouf :

Le parent vertueux

Allah Exalté nous donne une belle illustration de ce que doit être une relation saine, entre parents et enfants, dans un foyer où règnent la foi et la vertu, lorsqu'Il dit dans la sourate Youssouf : *Quand Joseph dit à son père : 'Ô mon père, j'ai vu [en songe], onze étoiles, et aussi le soleil et la lune ; je les ai vus prosternés devant moi'. – 'Ô mon fils [dit Jacob] ne raconte pas ta vision à tes frères car ils monteraient un complot contre toi ; le diable est certainement pour l'homme un ennemi déclaré [12;4-5].* Le parent se montre ici

vraiment une injustice énorme [31;13]...

Le parent vertueux veille sur ses enfants et ne les laisse pas s'éloigner seuls du foyer, ou en mauvaise compagnie : Il [Jacob] dit : 'Certes, je m'attristerai que vous l'emmeniez [Youssouf] ; et je crains que le loup ne le dévore dans un moment où vous ne ferez pas attention à lui [12;13]. **Tirant leçon de sa propre expérience** ou de celle des autres afin d'éviter de commettre des erreurs : Il dit : 'Vais-je vous le

contre les desseins de Dieu. La décision n'appartient qu'à Dieu. En lui je place ma confiance. Et que ceux qui placent leur confiance la place en Lui [12;67].

Le parent vertueux aime profondément ses enfants, lorsque ceux-ci sont vertueux, et **l'amour est évidemment l'une des clés de réussite de l'éducation de l'enfant**, et un élément essentiel dans la constitution d'un individu équilibré au niveau psychologique : Et il se détourna d'eux et dit : 'Que mon chagrin est grand pour Joseph !' Et ses yeux blanchirent d'affliction. Et il était accablé [12;84]. À l'inverse, une dureté et une sévérité non justifiées et un manque d'affection contribuent à produire des individus durs et insensibles. Aïcha rapporte qu'un groupe de bédouins rendit un jour visite au Prophète ﷺ et s'étonna que celui-ci embrasse ses enfants, se vantant quant à eux de ne jamais avoir ce genre de geste à l'égard de leurs propres enfants. L'Envoyé d'Allah ﷺ montra sa réprobation vis-à-vis de ce mode d'éducation en leur rétorquant : *Que puis-je faire pour vous si Dieu a retiré la clémence de vos cœurs ?* [Al Boukhari & Mouslim].

Le parent vertueux doit savoir **reconnaître les qualités de ses enfants**, comme leurs défauts, et s'incliner devant eux lorsque ceux-ci arrivent à les dépasser : Et il [Joseph] éleva ses parents sur le trône, et tous tombèrent devant lui,



attentif à son enfant et prend au sérieux ce qu'il a à lui dire ; il ne se moque pas de lui et cherche à le rassurer ; s'adressant à lui avec tendresse, il instaure avec lui les bases d'un dialogue serein : Et lorsque Luqman dit à son fils tout en l'exhortant : Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Dieu, car l'association à [Dieu] est

[Binyamin] confier comme, auparavant, je vous ai confié son frère ? [12;65]. Ne laissant rien au hasard, **il ne néglige aucune cause, tandis qu'au fond de lui il s'en remet à Dieu** : Et il [Jacob] dit : 'Ô mes fils, n'entrez pas par une seule porte, mais entrez par des portes séparées. Je ne peux cependant vous être d'aucune utilité



prosternés [12;100] ; et David et Salomon, quand ils eurent à juger au sujet d'un champ cultivé où des moutons appartenant à une peuplade étaient allés paître, la nuit. Et Nous étions témoin de leur jugement. Nous

fîmes comprendre l'affaire à Salomon... [21;78-79].

Le parent vertueux a **le souci de voir son enfant réussir** tant au niveau de sa religion, en devenant un individu pieux et droit, qu'au niveau matériel, en étant une personne prospère et respectable. Il ne néglige aucun moyen pour arriver à cela et surtout pas **d'invoquer Allah** : Ô notre Seigneur [dit Ibrahim], j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans agriculture, près de Ta Maison sacrée [la Kaaba], - Ô notre Seigneur - afin qu'ils accomplissent la Prière. Fais donc que se penchent vers eux les cœurs d'une partie des gens. Et nourris-les de fruits. Peut-être seront-

ils reconnaissants ? (...) Ô mon Seigneur ! Fais que j'accomplisse assidûment la Prière ainsi qu'une partie de ma descendance ; exauce ma prière, Ô notre Seigneur ! [14;37-40].

Le parent vertueux doit **préférer Allah et Son Prophète** ﷺ à son enfant, devancer l'ordre d'Allah et accepter Sa Volonté dans son enfant, sans la remettre en cause : [Jacob] dit : je ne me plains qu'à Allah de mon déchirement et de mon chagrin [12;82] ; [Ibrahim] dit : 'Ô mon fils, je me vois en songe en train de te donner en offrande. Vois donc ce que tu en penses' [37;102] ; et le Prophète ﷺ de dire lors du décès de son fils Ibrahim : L'œil pleure, le cœur ressent du

chagrin, mais nous ne disons que ce qui satisfait notre Seigneur. O Ibrahim ! Ta séparation nous remplit de chagrin [Al Boukhari]. Ainsi, le parent donnera-t-il toujours **la priorité à l'intérêt de la communauté** sur son propre intérêt, comme dans le cas de la mère de Moïse, dont Dieu voulait faire un triomphateur de Sa cause et un libérateur pour son peuple, lorsque celle-ci dû se séparer de lui : Et le cœur de la mère de Moïse devint vide. Peu s'en fallut qu'elle ne divulguât tout, si Nous n'avions pas renforcé son cœur pour qu'elle restât du nombre des croyants [28;10].

Et Allah sait mieux !

Illustrations : P1 Arabs agreed to disagree- P2 Salam www.elseed-art.com

Fiqh al hadith

عَنْ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ: خَطَبَنَا النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَوْمَ الْأَضْحَى بَعْدَ الصَّلَاةِ فَقَالَ:

مَنْ صَلَّى صَلَاتَنَا وَنَسَكَ نُسُكَنَا فَقَدْ أَصَابَ

النُّسُكَ، وَمَنْ نَسَكَ قَبْلَ الصَّلَاةِ فَلَا نُسُكَ لَهُ. فقال أبو بردة : يا رسول الله فإني

نسكت شاتي قبل الصلاة وعرفت أن اليوم يوم أكل وشرب وأحببت أن تكون شاتي أول ما يذبح في بيتي فذبحت شاتي وتغديت قبل أن آتي الصلاة قال شاتك شاة لحم قال يا رسول الله فإن عندنا عناقا لنا جذعة هي أحب إلي من شاتين أفتجزئ عني قال نعم ولن تجزي عن أحد بعدك - البخاري ومسلم

D'après Al Bara Ibn 'Azib : le jour du sacrifice, le Prophète ﷺ nous fit un sermon après la prière. Il dit ﷺ : **celui qui prie avec nous puis pratique notre sacrifice a certes fait un sacrifice (conforme), (quant à) celui qui sacrifie avant la prière celui là n'a pas fait d'offrande.** Abou Bourda dit alors : Ô Messenger de Dieu, j'ai sacrifié ma brebis avant la salat. J'ai su qu'aujourd'hui était un jour de fête alors j'ai voulu que ma brebis soit la première sacrifiée, dans ma maison. Je l'ai donc sacrifiée et en ai mangée avant de venir prier. Le Messenger ﷺ dit alors : **(dans ce cas) ta brebis est juste de la nourriture.** Ô Messenger de Dieu, reprit-il, j'ai une chevrette qui m'est plus chère que deux brebis, me permets-tu de la sacrifier. **Oui,** répondit-il ﷺ, **mais à toi seulement et à personne après toi.** [Al Boukhari & Mouslim]

Les enseignements à tirer

1- Pour la prière de l'aïd, la prière précède le sermon.

2- La sounnah du Messenger ﷺ consiste à assister à la prière et au rappel de l'imam puis de faire le sacrifice.

3- La présence à la prière de l'aïd est un des signes de l'acceptation du sacrifice par Allah. Quant au sacrifice avant la prière il n'est pas agréé même

si la personne l'a fait par ignorance comme le montre ce hadith.

4- Le temps du sacrifice commence une fois la prière terminée et non à la fin du discours. Néanmoins, écouter le rappel de l'imam est très recommandé.

5- Le jour de l'aïd est un jour de bonheur pour les musulmans. Manifester sa joie en ce jour est une adoration.

6- Il n'est pas permis de prendre des chèvres ou caprins pour le sacrifice. Sont permis les camélidés (chameaux, dromadaires) et les ovins et bovins (moutons, bœufs).

7- Ce hadith est une preuve selon Ibn Daqiq al 'Id que l'ignorance n'est pas une excuse dans le cas des prescriptions, contrairement aux interdictions où l'oubli et l'ignorance peuvent être considérés com-

me des excuses. On peut aussi s'appuyer sur le hadith authentique où le Prophète ﷺ a ordonné à un homme qui ne priait pas correctement de recommencer sa prière puis, lorsqu'il sut ﷺ que cette personne ne savait pas prier, il lui enseigna la salat.

Et Allah sait mieux !

من تيسير العلام شرح عمدة الأحكام

La vie du Prophète ﷺ



Les prémisses de la victoire

Les grandes tribus ennemies de l'Islam qui voulaient réaffirmer leur puissance dans la péninsule arabe n'avaient rien obtenu de leur tentative d'attaquer Médine, à part la défaite et l'humiliation.

Les musulmans de leur côté sont sortis grandis de cette épreuve des Tranchées. En effet, plus grande est la menace, et plus appréciable est la réussite. Toutes les tribus proches et lointaines, avaient eu vent de cet épisode, et tous savaient maintenant qu'une armée de dix mille hommes n'avait pas été à la hauteur pour venir à bout de la défense médinoise.

Ceci est d'autant plus extraordinaire qu'il n'y a quasiment pas eu de bataille, juste quelques combats isolés sans réelles portées. Allah a voulu cette fois affirmer Sa Toute Puissante d'une toute autre manière. Comme nous l'avons vu le mois dernier, Son aide s'est manifestée par des voies invisibles, et 'Nul ne connaît les armées de ton Seigneur, à part Lui' [74;31]. Ceci fut le résultat d'un effort constant et sincère de la part du Prophète ﷺ et de ses compagnons. En effet, ces derniers ne se sont jamais découragés malgré les épreuves continues qu'ils devaient affronter depuis le début de la révélation à la Mecque. Malgré les premières humiliations et persécutions, les boycotts, les exils, puis les harcèlements militaires et moraux, les propagandes mensongères propagées dans toute l'Arabie, la détermination des croyants n'avait cessé de croître. Ainsi, les négateurs ne laissèrent aucun répit aux musulmans 'à qui ils ne reprochaient que d'avoir cru en Allah, le Puissant, le Digne de louange' [85;8]. Mais la patience dont ont fait preuve les croyants à la Mecque puis à Médine, jusqu'à ce fameux évènement des Tranchées, a largement porté ses fruits. Et les musulmans étaient maintenant prêts à cueillir ces fruits mûrs semés par le Prophète ﷺ dans le cœur des musulmans, pour entamer une nouvelle phase dans la diffusion du message de l'Islam.

L'issue inattendue de la bataille des Tranchées avait totalement renversé le rapport de force qui existait entre les musulmans et leurs détracteurs. Alors qu'ils étaient dans une position où ils subissaient leurs provocations et leurs attaques, ils se retrouvaient maintenant en droit de riposter et de se venger de toutes ces peines qui leur ont été infligées. Mais le Prophète ﷺ était un homme de paix qui n'utilisait la force qu'en cas de contrainte. Aussi, lorsqu'il sentit que ses ennemis étaient

largement affaiblis, et qu'il aurait pu leur porter un coup fatal, il en profita au contraire pour faire un geste surprenant en faveur de la paix et rétablir la concorde dans la région comme nous allons le voir.

C'est ainsi qu'à la suite d'un rêve où il se voyait tourner autour de la Ka'ba avec ses compagnons, le Prophète ﷺ décida de se préparer pour accomplir une 'Omra six ans après avoir quitté la Mecque. Il voulait de cette manière revendiquer le droit de pratiquer leur culte de façon pacifique, tout comme les autres tribus de la région. Ils furent donc environ mille quatre cent à se diriger vers la Mecque en état de sacralisation, sans armes ni armures, et suivis par les bêtes qui devaient servir d'offrandes à la suite de leur petit pèlerinage.

Les Mecquois ayant appris qu'un groupe de musulmans se dirigeaient vers eux, envoyèrent un détachement de deux cent cavaliers, avec à leur tête Khalid Ibn Al Walid pour leur barrer la route. Mais le Prophète ﷺ qui voulait absolument éviter toute confrontation décida de faire un détour par des sentiers difficiles que les chevaux ne pouvaient emprunter. Ils évitèrent ainsi toute embuscade, et tout risque de provocation, jusqu'à arriver à une vallée proche de la Mecque nommée Al Houdaybiyya. Là, à la surprise générale, la chamelle du Prophète ﷺ, Al Qaswa, s'immobilisa et s'accroupit refusant d'avancer au-delà. Alors que les compagnons y virent un caprice de la part de la monture, le Prophète ﷺ comprit que c'était un signe et dit : 'Non ! Elle ne s'obstine pas, et ce n'est pas dans ses habitudes. Mais Celui qui avait retenu l'éléphant la retient. Je jure par Celui qui détient mon âme entre Ses Mains que j'accorderai aujourd'hui aux qouraychites tout ce qu'ils me demanderont dès que cela préservera les liens de parentés'.

Les musulmans stationnèrent donc aux portes de la Mecque, désarmés et avec pour seule intention d'accomplir leur petit pèlerinage puis de repartir. De leur côté, les Mecquois dans leur orgueil et leur ignorance étaient décidés à les empêcher de pénétrer dans l'enceinte de la Mecque, tout en étant affolés à l'idée de déclencher une nouvelle guerre meurtrière de laquelle ils ne se relèveraient peut-être pas. Voyant que les musulmans ne réagissaient pas, et craignant pour leur sort en cas de confrontation, ils décidèrent finalement de tenter la négociation et envoyèrent leurs émissaires pour discuter avec le Prophète ﷺ...

La consolation de l'au-delà

Le croyant ne doit pas s'angoisser face à la maladie ou la mort, même si la nature est incontrôlable, mais il doit endurer autant que possible : soit pour chercher une récompense à ce qu'il subit, soit pour montrer son agrément au décret ; et ce ne sont que de brefs instants éphémères. Que celui qui a été guéri d'une maladie réfléchisse sur les moments durant lesquels il s'angoissait : où sont-ils lorsqu'on est en bonne santé ? L'épreuve a disparu et la récompense est arrivée, de la même manière que disparaît la douceur des plaisirs illicites et ne reste que le pêché, ou encore que passe le moment où l'on se courrouce face aux décrets divins pour laisser place au blâme. La mort est-elle autre chose qu'une douleur grandissante que l'âme ne peut supporter et qui ensuite disparaît ?

Le malade doit se figurer l'existence du repos après le passage de l'âme, et cela amoindrira ce qu'il ressent, de la même manière qu'il doit s'imaginer la santé en buvant un remède amer. Il ne faut pas que le désespoir apparaisse en se souvenant de l'épreuve, car c'est là le propre du corps alors que l'âme est soit au Paradis soit en Enfer. Il faut uniquement se préoccuper de ce qui élève dans les degrés de la vertu avant que survienne un obstacle qui empêche d'y parvenir. Le bienheureux est celui qui tire profit de sa santé, qui choisit de parvenir à ce qui est le meilleur tant qu'il est encore temps. Qu'il sache que l'élévation en degrés au Paradis est fonction de l'accroissement des vertus ici-bas, mais l'existence est courte et les vertus nombreuses, qu'il s'empresse donc autant qu'il le peut. Comme est long le repos suite à cette fatigue ! Comme est grande la joie de celui qui s'en souciait ! Comme est grand le bonheur de qui s'attristait ! Se figurer l'éternité de la délectation au Paradis, sans trouble, ni interruption, amoindrira toute épreuve et difficulté.

Tiré des pensées précieuses d'Ibn Al-Jawzi

La foi du musulman

Des interprétations erronées de la Prédestinée.

Dans les articles précédents, nous avons donné un aperçu général de la croyance au Destin en Islam. Nous avons notamment étudié les quatre fondements sur lesquels repose cette croyance : *l'Omniscience d'Allah, la Table Préser-vée, Sa Volonté accomplie et Dieu comme unique Créateur*. Dès lors, il sera ici question des erreurs à éviter en terme d'interprétation de la Prédestinée.

Qadariya et jabriya : Les premières interprétations du Destin qui dévièrent de la croyance orthodoxe apparurent à la fin de l'époque des compagnons. Certains, en tentant d'étudier la question, finirent par nier totalement la prédestinée. Quelles que soient leurs approches et leurs conclusions, tous commirent la même erreur, celle de vouloir appréhender le sens du Destin au seul moyen de la raison tandis que celui-ci est par essence insaisissable et que l'étude approfondie sur cette question mène au doute, à la tourmente et à la malédiction. Il existe deux principaux courants déviants : les partisans du libre-arbitre

ou *qadariya* et les partisans du fatalisme ou *jabriya*. Pour *al qadariya*, l'être humain jouit d'une liberté de choix totale. Ses actes ne sont pas créés par Allah mais par l'homme lui-même du fait de son libre-arbitre absolu. Ce faisant, ils ont nié au Seigneur les attributs de l'omniscience et de la Création de toute chose. Ils ont également dit que la volonté de l'être humain est supérieure à la Volonté Divine puisque Dieu veut par exemple pour une personne la foi et le bien mais cette dernière choisit de mécroire et de faire le mal. De même, puisque Dieu ne crée pas les actes de l'homme, Il ne connaît pas les événements avant qu'ils se produisent et ne sait donc pas non plus qui ira au Paradis et qui ira en Enfer tant que le jour du Jugement n'aura pas eu lieu. Quant à *al jabriya*, ils ont pris la position inverse à savoir que l'homme ne jouit d'aucune forme de libre arbitre et qu'il ne fait que subir son Destin. Il est ainsi semblable à un acteur de cinéma qui joue son rôle en suivant scrupuleusement le scénario écrit à l'avance par le scénariste ! Se

faisant, ils ont renoncé aux œuvres pieuses et ont abandonné leurs âmes à leurs passions. Si on leur reproche leur désobéissance, ils objecteront que Dieu Lui-même l'a voulu et qu'il est inutile de vouloir s'opposer à Son ordre. Ce type de raisonnement donne ainsi libre cours aux pires abominations puisque l'homme délaisse la purification de son âme pour ce qu'il a de plus mauvais en lui, cédant par là à ses désirs et caprices les plus primaires. Cela sous-entend aussi qu'Allah est injuste car l'être humain sera jugé sur des actes qui lui ont été imposés et qu'il n'a pas choisis. *Pureté à Lui ! Il est plus haut et infiniment au-dessus de ce qu'ils disent ! [17;43]*. Tous les autres courants négateurs du Destin sont en fait dérivés de ces deux doctrines, les reprenant soit totalement soit en partie sous une forme différente.

Deux types de volonté :

Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre doctrine, chacune d'elles s'est égarée en tentant d'étudier la réalité de la Volonté Divine et de la volonté humaine. Les premiers ont dit : Dieu ne veut pas le mal et aime le bien. Par conséquent si un homme fait un mal, il est le seul à l'avoir décidé car la Volonté Divine

ne peut concéder au mal. Les deuxièmes ont dit : à quoi bon œuvrer ! Nous sommes impuissants car tout est déjà écrit. Notre volonté de faire un bien ou un mal ne dépend que de la Volonté Divine. Les savants ont alors réfuté ces idées, qui comportent une part de vérité mais dans le même temps en rejettent une autre ; en expliquant qu'il faut distinguer la volonté légale (*char'iya*) de la volonté universelle (*qadariya*). La première est ce qui est agréé par Allah et ce qu'Il recommande à l'homme pour son bien mais qui ne se produit pas nécessairement. Il-Exalté soit-Il aime la bonté, la piété, la prière, l'aumône ; Il déteste le mensonge, l'impiété, le crime, etc. *Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait [5;6]*. La deuxième est celle qui englobe toute l'existence et concerne le Destin qui a été consigné dans l'Écriture-Mère, avant même la création de l'univers, pour toute chose. Il s'agit donc de l'omniscience d'Allah selon laquelle si Dieu veut une chose elle est et dans le cas contraire elle n'est pas. *Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entre-tués, mais Allah fait ce qu'il veut [2;253]*.

Et Allah sait mieux !

Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB

Merci de retourner ce bon à : **ACMC – BP 164 – 94 005 Créteil Cedex**

BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Cultuelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

Titulaire du compte

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Le montant TOTAL de mon soutien est de :€
A répartir en échéances mensuelles de€
Date d'échéance :

☐ 10 du mois ☐ 20 du mois ☐ Indifférent

Date de la première échéance :/...../200..

Date de la dernière échéance :/...../200..

Date : Signature :

Désignation de mon compte

Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé :
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :

.....
.....
.....

Nom et adresse du bénéficiaire

Association Cultuelle des Musulmans de Créteil
BP 164 – 94 005 Créteil Cedex